

Département :
PAS-de-CALAIS
Commune :
LA COUTURE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°
2024-07

Objet de la
délibération :

Adoption du
Compte
administratif 2023
Service extérieur
des pompes
funèbres

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe,
MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis,
STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François,
DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien,
FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Madame BLONDIAUX Danielle, adjointe au maire, prend la présidence de la
séance et Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Après explications, le conseil municipal accepte à la majorité des votes le compte
administratif 2023 qui présente un résultat en section de fonctionnement de
l'exercice de + 0 € Euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs, donne un
résultat de clôture de 1 824,30 euros.

Votes : Pour cette proposition : unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

REÇULE 08 AVR. 2024



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

